

mon.service-public.fr

LE COMPTE PERSONNEL DES DÉMARCHES EN LIGNE



Faciliter l'accès du citoyen aux services publics en ligne tout en créant un point d'entrée unique et personnalisé vers l'administration, c'est l'objectif de mon.service-public.fr.

mon.service-public.fr : un seul compte, des services personnalisés

Développé par la direction générale de la modernisation de l'État, mon.service-public.fr est ouvert depuis le début de l'année 2009. Le service enregistre déjà 1 million de comptes créés et plus de 20 000 visites quotidiennes. Il est conçu pour garantir la confidentialité des informations personnelles et simplifier l'accès aux services publics en ligne.

• Un compte unique

mon.service-public.fr est un véritable sésame sécurisé pour pouvoir effectuer en toute confiance ses démarches administratives en ligne. Plus besoin de retenir plusieurs mots de passe : parmi les services offerts par les partenaires de mon.service-public.fr, l'usager choisit ceux auxquels il veut accéder à partir d'un mot de passe et d'un identifiant choisis par ses soins.

• Un espace confidentiel de stockage

En créant un compte, l'usager dispose gratuitement d'un espace confidentiel de stockage. Il peut y garder en toute sécurité les pièces justificatives dématérialisées échangées avec l'administration, et y enregistrer une fois



pour toutes ses données usuelles (nom, prénom, adresse...) afin de ne plus avoir à les ressaisir lorsqu'il engage une nouvelle démarche.

• Un suivi facile des démarches

mon.service-public.fr offre à l'usager une vision d'ensemble de ses démarches administratives en cours : à travers un seul site fédérateur, il peut suivre le déroulement des démarches engagées auprès de différentes administrations. S'il souhaite une information en temps réel, il peut recevoir par courriel ou par SMS

des alertes l'informant de l'état de traitement d'une démarche ou d'un dossier.

• Des informations sur mesure

mon.service-public.fr propose aux utilisateurs des informations sur mesure, en offrant la possibilité de mémoriser des fiches pratiques sur les droits et les démarches. Il permet également de sélectionner ses contacts administratifs en fonction de besoins spécifiques et d'obtenir des renseignements sur les organismes publics d'un secteur d'activité ou à proximité d'un lieu donné.

De nombreux services en ligne dès à présent accessibles

mon.service-public.fr repose sur un partenariat avec les organismes de la sphère publique qui raccordent leurs services en ligne au dispositif. L'éventail de services offerts aux usagers s'enrichit ainsi progressivement, à mesure que le réseau des partenaires s'agrandit.

Avec sa quinzaine de partenaires, mon.service-public.fr offre ainsi un accès à la quasi-totalité de la sphère sociale:

allocations familiales, prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), chèque emploi service universel (CESU), assurance retraite des salariés (CNAV), protection sociale pour les métiers agricoles (MSA), portail des fonctionnaires actifs et retraités (CNRACL, FSPOIE), retraite des Mines (Ircantec et RAFF), assurance maladie et des mutuelles complémentaires.

mon.service-public.fr propose aussi une gamme croissante de démarches en ligne concernant un grand nombre d'utilisateurs, comme :

- « Je perds mes papiers » ;
- « Je change de coordonnées » ;
- « Changement de nom » ;
- La demande d'inscription sur les listes électorales ou encore le recensement citoyen obligatoire des jeunes âgés de 16 ans (pour les communes qui ont adhéré à ces services).

Et de nouveaux services arrivent bientôt!

Les Français pourront effectuer leur déclaration de revenus sur mon.service-public.fr. Pôle emploi deviendra prochainement partenaire du dispositif.



Une nouvelle version de mon.service-public.fr

Elle est mise en ligne depuis juillet 2010.

D'une navigation plus fluide et permettant un accès encore plus rapide aux informations essentielles, cette version permet à mon.service-public.fr d'être l'un des premiers sites publics entièrement accessible aux mal voyants (conforme au RGAA, le référentiel général d'accessibilité des administrations) et le rend compatible avec les iPad.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

Au sein du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État, la direction générale de la modernisation de l'État (DGME) pilote le suivi de la révision générale des politiques publiques et accompagne les ministères dans leurs chantiers de transformation. À l'écoute des usagers et de leurs attentes, la DGME conduit également des chantiers interministériels structurants dans les domaines de la simplification administrative, de l'amélioration de l'accueil et de la qualité des services publics.